Département du NORD Arrondissement de DUNKERQUE Canton d'HAZEBROUCK COMMUNE D'HAVERSKERQUE Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID: 059-215902933-20230613-028_2023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 028_2023

Séance du vendredi 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, Le vendredi neuf juin à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 2 juin 2023 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents: Mme Jocelyne DURUT, Maire; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints; M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, M. Maxime ROSKOSCHNY, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE Madame Catherine GOEDGEBUER ayant donné procuration à Madame François WARNEYS

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h27

Lors de l'établissement de tarifs municipaux en date du 9 décembre 2022, il a été omis de mentionner la dégressivité des tarifs pour l'accueil de loisirs à partir du 2^{ème} enfant et du 3^{ème} enfant.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-Adjoint

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de : (15 voix POUR)

MODIFIER les tarifs « Accueil de Loisirs sans Hébergement », 2023, comme suit :

Page 1 sur 2 Délibération n°028_2023

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID: 059-215902933-20230613-028_2023-DE

Accueil de loisirs sans hébergement (tarification hebdomadaire incluant le déjeuner et le goûter)	Haverskerquois - Quotient familial entre 0 et 700	28.00€
	Haverskerquois - Quotient familial entre 701 et 1000	46.00€
	Haverskerquois - Quotient familial entre 1001 et plus	68.00€
	Extérieurs - Quotient familial entre 0 et 700	38.00 €
	Extérieurs - Quotient familial entre 701 et 1000	55.00 €
	Extérieurs - Quotient familial entre 1001 et plus	82.00 €
Dégressivité à partir du 2ème enfant du foyer inscrit (pour un quotient familial entre 0 et 700)	Par semaine	-3.00€
Dégressivité à partir du 3ème enfant du foyer inscrit (pour un quotient familial entre 0 et 700)	Par semaine	-6.00€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT, Maire d'HAVERSKERQUE